



Charte Ethique et Déontologie des Affaires

En vigueur le 01/06/2026



Préambule

Open est signataire depuis 2009 du Pacte Mondial des Nations Unies, relatif aux droits de l'Homme, aux normes internationales du travail, à la protection de l'environnement et à la lutte contre la corruption.



La Direction d'Open réaffirme son engagement à promouvoir une culture d'intégrité, de transparence et de responsabilité dans l'ensemble de ses activités.

La Charte Ethique et Déontologie des Affaires d'Open met en évidence la relation de confiance avec l'ensemble de nos parties prenantes : collaborateurs, clients, fournisseurs, actionnaires et prestataires. Elle formalise notre engagement en matière d'éthique, des droits de l'homme, de sécurité, de cybersécurité, et de développement durable.

La Commission Ethique veille notamment à la bonne application de cette Charte et accompagne les collaborateurs dans leurs questions éthiques.

Nos trois valeurs (agilité, responsabilité, engagement), illustrent notre raison d'être « **Faire du numérique le vecteur de transformation pour un monde plus humain et durable** ».

Open s'engage à faire connaître cette Charte Ethique à l'ensemble de ses parties prenantes. Régulièrement mise à jour, elle est portée à la connaissance des collaborateurs notamment dans le cadre de leur processus d'intégration et reste accessible sur l'intranet de l'entreprise.

À qui s'adresse cette Charte Éthique et quels sont nos engagements ?

Cette Charte s'applique à tous les collaborateurs d'Open, sans distinction de métier, d'ancienneté ou de niveau hiérarchique. Elle fixe le cadre commun de nos actions et comportements professionnels et engage chacun à adopter une conduite exemplaire. Les managers ont une responsabilité particulière dans la diffusion et l'application de ces principes au sein de leurs équipes.

Comment appliquer cette Charte Éthique ?

La Charte couvre la majorité des situations d'ordre éthique. En cas de doute, chaque collaborateur doit :

- _ faire preuve de discernement ;
- _ mesurer l'impact potentiel de la situation ;
- _ demander conseil à son manager ou à la Commission d'Éthique ;
- _ signaler tout comportement non conforme via notre dispositif d'alerte interne.

Mesures disciplinaires

Le non-respect des principes énoncés dans cette charte peut constituer un manquement aux obligations professionnelles et être examiné conformément aux règles internes de l'entreprise et à la législation applicable.

Commission d'Éthique

La Commission d'Éthique d'Open est chargée de :

- _ émettre des recommandations sur les questions dont elle est saisie ;
- _ définir les principes éthiques qui vont orienter la prise de décision et la manière dont les activités et les affaires sont réalisées ;
- _ recueillir et traiter les alertes qui remontent via le dispositif d'alerte interne ;
- _ recommander et s'assurer des évolutions du programme d'éthique et de compliance et de son adéquation avec les valeurs et enjeux du Groupe ;
- _ piloter le processus annuel de révision de la charte.

Mécanisme de révision annuelle

La présente Charte fait l'objet :

- _ d'une évaluation annuelle ;
- _ d'une mise à jour si nécessaire ;
- _ d'une validation par la Direction Générale et la Commission d'Éthique.

Sommaire

1. Agir en conformité avec les Droits de l'Homme	4
2. Lutter contre le travail forcé et le travail des enfants	5
3. Lutter contre les discriminations	6
4. Prévenir et lutter contre la corruption	7
5. Eviter tous conflits d'intérêts	8
6. Lutter contre la fraude et le blanchiment d'argent	9
7. Honorer des relations commerciales loyales et intègres	10
8. Protéger les informations personnelles et respecter les règles de confidentialité	11
9. S'assurer d'une relation équilibrée et durable avec nos fournisseurs	12
10. S'engager pour le climat et agir pour un numérique plus responsable	13
11. Assurer la santé et la sécurité de nos collaborateurs	14
12. Garantir un usage éthique et sécurisé de l'IA	15
GLOSSAIRE	16

1. Agir en conformité avec les Droits de l'Homme



Chez Open, nous croyons fermement en la nécessité d'agir en conformité avec les Droits de l'Homme, en garantissant la dignité, le respect et l'équité pour toutes les parties prenantes impactées par nos activités. Nous nous engageons à prévenir toute forme de travail abusif, protégeant ainsi les droits des individus les plus vulnérables.

Nous devons

- Nous engager à respecter et à promouvoir les droits fondamentaux issus de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la dignité et la valeur de la personne humaine, et l'égalité des droits des femmes et des hommes.
- Communiquer la Charte Ethique à tous nos nouveaux collaborateurs.

Nous ne devons pas

- Pratiquer des propos ou des comportements discriminants, intimidants ou d'harcèlement.
- Tolérer des propos dévalorisants, racistes, sexistes, homophobes ou xénophobes.



Exemples pratiques :

Un collaborateur me signale avoir été témoin d'une remarque discriminatoire lors d'un projet. Que dois-je faire ?

Vous devez prendre la situation au sérieux, recueillir les faits et en informer votre responsable, la Commission d'Éthique ou faire un signalement via le dispositif d'alerte interne.

J'entends une remarque raciste dans un open-space. Puis-je laisser passer si ce n'est pas dans mon équipe ?

Non. Toute remarque discriminatoire doit être signalée via le dispositif d'alerte interne, le cas échéant.

2. Lutter contre le travail forcé et le travail des enfants



Chez Open, nous nous engageons à lutter contre les conditions de travail abusives, telles que le travail des enfants, le travail forcé et toute autre forme de traitement inapproprié. Nous prenons la responsabilité d'évaluer rigoureusement notre chaîne de valeur afin de garantir des conditions de travail sûres avec des horaires de travail décents et un salaire minimum.

Nous devons

- Nous engager à respecter les droits de l'enfant en toutes circonstances.
- Travailler en étroite collaboration avec nos partenaires commerciaux pour prévenir l'exploitation des enfants.
- Promouvoir des conditions de travail sûres et respectueuses au sein de notre entreprise, ainsi que chez nos partenaires commerciaux.
- S'informer sur nos partenaires commerciaux pour s'assurer qu'ils respectent les fondamentaux des droits humains, et qu'ils ne font pas travailler des enfants.
- Signaler tout problème concernant les activités non respectueuses des droits humains à son supérieur hiérarchique.

Nous ne devons pas

- *Travailler avec des partenaires non respectueux des droits humains.*
- *Passer commande auprès d'un fournisseur étranger dont nous savons qu'il fait travailler des enfants.*



Exemples pratiques :

Lors d'un audit, nous découvrons que notre fournisseur ne respecte pas l'interdiction du travail des enfants. Que faire ?

Suspendre immédiatement la collaboration et alerter le service achats et la Commission d'Éthique.

Un fournisseur étranger est suspecté d'employer des mineurs. Peut-on poursuivre la relation le temps de vérifier ?

Non. Le principe de précaution s'applique : la relation doit être gelée pendant l'enquête.

3. Lutter contre les discriminations



Chez Open, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre toute forme de discriminations. Notre charte éthique repose sur les principes fondamentaux de l'égalité, de la diversité, et de l'inclusion, garantissant ainsi un environnement de travail respectueux où chacun est traité équitablement. Nous nous efforçons de promouvoir une culture d'égalité et de prendre des mesures concrètes pour prévenir et éliminer toute forme de discrimination au sein d'Open.

Nous devons

- Exiger de nous-mêmes et des autres un comportement garantissant le respect des personnes, de leur vie privée et de leurs différences.
- Prévenir et lutter contre toute forme de discrimination en faisant preuve d'un comportement inclusif.
- Garantir une égalité de traitement à toute personne, quels que soient son origine, sa couleur de peau, ses croyances, sa religion, son pays d'origine, son âge, son sexe, sa situation familiale, sa nationalité, son handicap ou toute autre caractéristique protégée.

Nous ne devons pas

- *Commettre une action entachée de discrimination, de calomnie, de diffamation, de harcèlement.*
- *Tolérer de la part de nos clients, fournisseurs ou autres parties tierces des pratiques contraires aux principes fondamentaux d'interdiction du harcèlement, de la discrimination, du travail forcé et du travail des enfants, conformément aux conventions de l'Organisation Internationale du Travail.*



Exemples pratiques :

Un collaborateur fait une plaisanterie sexiste en réunion. Que dois-je faire ?

Intervenir immédiatement et rappeler les règles, puis signaler l'incident si nécessaire.

Puis-je refuser une candidature en raison de l'âge ou de l'origine si cela « s'intègre mieux » à l'équipe ?

Jamais. Les décisions doivent être basées uniquement sur les compétences.

4. Prévenir et lutter contre la corruption



Chez Open, la prévention et la lutte contre la corruption sont des valeurs fondamentales. Nous nous engageons fermement à maintenir des normes élevées d'intégrité et de transparence dans nos activités. Notre charte éthique vise à prévenir la corruption sous toutes ses formes et à promouvoir une culture de responsabilité et de respect des lois anti-corruption.

Nous devons

- Défendre une politique de tolérance zéro à l'égard de la corruption, en conformité avec la loi française Sapin 2.
- Refuser toute forme de corruption.

Nous ne devons pas

- Offrir ou donner des paiements ou des cadeaux afin d'influencer une décision discrétionnaire.
- Accepter des paiements ou des cadeaux de parties tierces afin d'influencer une décision discrétionnaire.
- Promettre ou donner, directement ou indirectement, des pourboires, pots-de-vin, dessous-de-table, récompenses ou autres avantages à des membres d'organismes gouvernementaux ou de toute autre organisation.



Exemples pratiques :

Un fournisseur m'offre un cadeau coûteux avant une négociation. Que dois-je faire ?

Refuser poliment et signaler immédiatement la situation à son manager et le cas échéant via le dispositif d'alerte interne.

J'ai reçu un cadeau modeste d'un client. Dois-je le déclarer ?

Oui. Tout cadeau doit être déclaré à son manager, à la Commission d'Éthique et le cas échéant via le dispositif d'alerte interne.

5. Eviter tous conflits d'intérêts



Chez Open, nous accordons une importance primordiale à l'évitement de tous conflits d'intérêt. Notre charte éthique repose sur des principes de transparence et d'intégrité, visant à garantir que les intérêts personnels ne compromettent jamais nos décisions et actions professionnelles. Nous nous engageons à agir de manière responsable, en évitant tout conflit d'intérêt réel ou potentiel qui pourrait influencer notre objectivité et notre engagement envers nos clients, partenaires et parties prenantes.

Nous devons

- Reconnaître les situations à risque susceptibles d'interférer avec l'intérêt d'Open.
- Déclarer à notre responsable toute situation à risque que nous identifions.
- Respecter la Politique Cadeaux et Invitations du groupe.

Nous ne devons pas

- *Tirer, ou sembler tirer, un avantage personnel d'une décision ou d'une situation professionnelle.*
- *Exercer toute activité ou association et tout placement, à titre personnel, qui pourraient sembler nuire à l'exactitude du jugement quant à ce qui correspond aux intérêts d'Open.*



Exemples pratiques :

L'entreprise d'un proche participe à un appel d'offres Open. Que dois-je faire ?

Déclarer immédiatement la situation auprès de la Cellule Surveillance de l'intégrité des Tiers et auprès de son manager, En outre, des mesures appropriées devront être prises, par exemple vous assurer que vous n'êtes pas impliqué dans l'affaire, afin d'éviter toute apparence de conflit d'intérêts.

Puis-je recommander un ami pour un contrat si j'influence la décision finale ?

Non. Cela constitue un conflit d'intérêts.

6. Lutter contre la fraude et le blanchiment d'argent



Chez Open, la lutte contre la fraude et le blanchiment d'argent occupent une place centrale. Nous sommes résolument engagés à prévenir, détecter et combattre ces pratiques illégales, en maintenant des normes rigoureuses de conformité et d'intégrité. Notre charte éthique souligne notre engagement ferme à respecter les lois et réglementations en vigueur, ainsi qu'à promouvoir une culture d'éthique et de responsabilité au sein d'Open.

Nous devons

- Nous engager à faire preuve de transparence et de vigilance par rapport à la nature des financements, à leurs provenances et leurs destinations.
- Respecter les lois relatives aux flux financiers.
- S'assurer de bien connaître nos partenaires commerciaux, notamment leurs méthodes de paiement, dès que nous entrons en relation d'affaires avec eux.
- Être attentif à tout comportement qui pourrait indiquer qu'un partenaire commercial essaie de nous utiliser pour blanchir de l'argent.

Nous ne devons pas

- *Accepter un paiement important en espèces.*
- *Accepter une transaction en provenance ou à destination d'États considérés comme paradis fiscaux.*



Exemples pratiques :

Un client souhaite régler une facture importante en espèces. Que faire ?

Refuser le paiement et en informer immédiatement la cellule Surveillance de l'intégrité des Tiers.

Je reçois un virement provenant d'un pays identifié comme paradis fiscal. Dois-je m'en inquiéter ?

Oui. Vous devez suspendre l'opération et en informer la cellule Surveillance de l'intégrité des Tiers.

7. Honorer des relations commerciales loyales et intègres



Chez Open, nous nous engageons à honorer des pratiques loyales avec nos concurrents, en maintenant des normes élevées d'intégrité et de transparence. Notre charte éthique reflète notre engagement à agir de manière équitable, à respecter les droits des autres parties prenantes et à promouvoir des pratiques commerciales éthiques et responsables.



Nous devons

- Agir de manière loyale avec nos concurrents, nos clients, nos fournisseurs et nos prestataires.
- Respecter les relations commerciales loyales notamment en nous interdisant d'accéder à des informations confidentielles sur nos concurrents.
- Être vigilant lors de notre participation à des associations professionnelles ou à des groupes de travail en présence de concurrents.
- Offrir des produits et des services de valeur, qui correspondent le mieux aux demandes ou aux besoins d'un client, et ce, à un prix convenable.



Nous ne devons pas

- *Tirer indûment profit de quiconque par le biais de manipulation, dissimulation, abus d'information privilégiée, altération de faits avérés, ou toute autre pratique commerciale déloyale.*
- *Avoir recourt à une fausse représentation ou à des mensonges concernant produits et services ou les besoins du client pour réaliser une vente.*
- *Répandre des rumeurs, même indirectement, sur nos concurrents, leurs produits ou leur situation financière.*
- *Intervenir dans des activités extérieures concurrentes d'Open ou favoriser ses concurrents.*
- *Participer à une discussion ou réunion lors desquelles des informations commercialement sensibles sont échangées sur nos concurrents.*



Exemples pratiques :

Lors d'une réunion, des concurrents commencent à échanger des informations sensibles. Dois-je rester ?

Non. Vous devez quitter la réunion immédiatement et en informer votre manager.

Peut-on diffuser une rumeur sur un concurrent pour gagner un marché ?

Jamais. Toute pratique déloyale est strictement interdite.

8. Protéger les informations personnelles et respecter les règles de confidentialité



Chez Open, nous nous engageons à préserver la vie privée de nos fournisseurs, clients, collaborateurs ou prestataires en appliquant des mesures de sécurité appropriées pour protéger leurs informations personnelles. Notre charte éthique renforce notre engagement à respecter les normes légales et éthiques en matière de confidentialité, en veillant à ce que les informations

confidentielles soient traitées avec le plus grand soin et utilisées uniquement dans le cadre autorisé.

Nous devons

- Respecter le droit à la confidentialité et à la protection des données de nos fournisseurs, clients, collaborateurs ou prestataires.
- Prendre des mesures appropriées en matière de sécurité et cybersécurité – entre autres, sécuriser les documents, limiter l'accès aux ordinateurs et supports électroniques et appliquer des méthodes d'élimination convenables – pour éviter tout accès non autorisé à de telles informations.

Nous ne devons pas

- *Utiliser ou divulguer des informations confidentielles ou relevant de sa propriété intellectuelle, d'un client ou d'un fournisseur à des tierces parties.*
- *Dévoiler nos identifiants et nos mots de passe à des collaborateurs ou à des tierces parties.*
- *Permettre l'entrée de personnes non autorisées dans les locaux.*



Exemples pratiques :

Dois-je verrouiller mon poste même si je m'absente 30 secondes ?

Oui. Toute information sensible doit être protégée à tout moment.

Puis-je transférer des données client vers un outil personnel pour travailler plus vite ?

Non. Seuls les outils approuvés par Open peuvent être utilisés.

9. S'assurer d'une relation équilibrée et durable avec nos fournisseurs



Chez Open, nous valorisons une relation équilibrée et durable avec nos fournisseurs, fondée sur des principes d'équité et de transparence. Notre charte éthique met l'accent sur l'importance de maintenir des partenariats solides et durables, des pratiques commerciales éthiques et une collaboration basée sur la confiance. Nous nous engageons à établir des relations mutuellement bénéfiques avec nos fournisseurs, en veillant à ce que nos interactions soient guidées par des normes éthiques, sociales et environnementales élevées.

Nous devons

- Entretenir une relation respectueuse avec l'ensemble de nos fournisseurs, favorable au développement de relations collaboratives.
- Attendre de nos fournisseurs qu'ils appliquent des pratiques commerciales dans le respect des droits de l'homme, de l'environnement, de la santé, de la sécurité et des conditions de travail décentes et des normes commerciales justes.

Nous ne devons pas

- *Travailler avec un fournisseur ne respectant pas les droits de l'homme, de l'environnement, de la santé, de la sécurité et des conditions de travail décentes et des normes commerciales justes.*



Exemples pratiques :

Avant de contractualiser, dois-je vérifier la politique RSE du fournisseur ?

Oui. C'est une étape obligatoire dans la sélection des fournisseurs.

Que faire si un fournisseur a un comportement contraire à l'éthique ?

Suspendre la collaboration et lancer une analyse via les achats et/ou la Commission Ethique.

10. S'engager pour le climat et agir pour un numérique plus responsable



Chez Open, nous sommes résolument engagés pour la protection de l'environnement et la promotion d'un numérique plus responsable. Nous nous engageons à agir de manière proactive pour réduire les impacts environnementaux de nos activités et à promouvoir des pratiques durables tout au long de notre chaîne de valeur. Nous nous efforçons de réduire notre empreinte carbone, d'adopter des technologies éco-responsables et de sensibiliser nos collaborateurs et partenaires à l'importance de la responsabilité environnementale dans le secteur du numérique.

Nous devons

- _ Adopter les bonnes pratiques et les comportements pour réduire notre impact environnemental.
- _ Mesurer et maîtriser les impacts sur l'environnement et le numérique de notre activité.
- _ Communiquer et publier notre bilan GES sur les scopes 1, 2 et 3.
- _ S'engager à réduire nos émissions de CO2.
- _ Conseiller et inciter nos collaborateurs, nos clients et nos fournisseurs pour réduire leur empreinte carbone.
- _ Réduire nos déchets et encourager l'utilisation de produits recyclables et écologiques.
- _ Réduire notre consommation d'énergie, d'eau et de matières premières.

Nous ne devons pas

- _ *Nous limiter au strict respect de la réglementation : nous devons nous fixer des objectifs quantifiés et datés.*



Exemples pratiques :

Dois-je privilégier du matériel réparable ?

Oui. Cela réduit l'impact environnemental et s'aligne avec la politique RSE d'Open.

Peut-on acheter systématiquement du matériel neuf si cela va plus vite ?

Non. Une analyse de besoin doit toujours être réalisée.

11. Assurer la santé et la sécurité de nos collaborateurs



Chez Open, la santé et la sécurité de nos collaborateurs sont des priorités absolues. Nous nous engageons fermement à créer un environnement de travail sûr, sain et respectueux pour tous. Nous nous engageons à mettre en place des mesures préventives et à promouvoir une culture de sécurité au sein de notre entreprise, afin d'assurer le bien-être de nos collaborateurs.



Nous devons

- Identifier et évaluer les risques professionnels et mettre en place des mesures préventives pour les réduire.
- Respecter toutes les lois et réglementations relatives à la santé et à la sécurité au travail.
- Suivre toutes les consignes de sécurité en vigueur dans l'entreprise.
- Former tous les collaborateurs aux pratiques de sécurité et à la gestion des risques professionnels.
- Protéger la santé mentale et physique de tous les employés.
- Signaler immédiatement tout danger ou incident de sécurité.
- Veiller à la sécurité et à la qualité du matériel en utilisant des équipements conformes aux normes de sécurité.
- Mettre à jour son document unique d'évaluation des risques (DUERP) conformément aux obligations légales.



Nous ne devons pas

- Ignorer les signalements de danger ou les incidents de sécurité.
- Travailler ou venir sur le lieu de travail sous l'emprise de substances (alcool, drogue, etc.).



Je repère un câble électrique dangereux. Dois-je attendre qu'un responsable passe ?

Non. Signalez immédiatement le danger via les canaux internes.

Puis-je travailler après avoir consommé de l'alcool lors d'un déjeuner professionnel ?

Non. Toute altération du discernement constitue un risque inacceptable.

12. Garantir un usage éthique et sécurisé de l'IA



Chez Open, nous considérons l'usage de l'intelligence artificielle comme une opportunité majeure, qui doit s'accompagner d'un sens aigu de l'éthique et de la responsabilité. Nous nous engageons à promouvoir un usage transparent, sécurisé et respectueux de l'IA, en veillant à protéger les données, prévenir les biais et garantir que les décisions essentielles restent sous contrôle humain.

Notre ambition est d'encourager un numérique responsable, où l'IA soutient nos collaborateurs, nos clients et l'ensemble de nos parties prenantes dans le respect de nos valeurs et de nos principes de déontologie.



Nous devons

- Utiliser l'IA de manière responsable et conforme aux règles.
- Respecter strictement les politiques internes de sécurité et de confidentialité quant à l'usage des outils d'IA générative.
- Vérifier les contenus générés et garder un contrôle humain.
- Protéger les données : ne jamais insérer d'informations sensibles ou personnelles dans un outil non approuvé.
- Être vigilants face aux biais et signaler tout usage problématique.
- Respecter la propriété intellectuelle et les bonnes pratiques d'usage.
- Respecter les exigences légales applicables à l'usage de l'IA.
- Être transparent avec les clients lorsqu'un contenu a été assisté par l'IA, lorsque cela est pertinent.



Nous ne devons pas

- Utiliser l'IA pour tromper, contourner des règles ou produire des contenus non éthiques.
- Saisir des données confidentielles dans des outils non sécurisés.
- Confier une décision importante à l'IA sans validation humaine.
- Diffuser des contenus générés sans vérification préalable.



Exemples pratiques :

Puis-je intégrer un document interne dans un outil d'IA pour aller plus vite ?

Non. Les informations sensibles doivent rester strictement dans les outils sécurisés et sélectionnés de l'entreprise.

L'IA me génère un texte commercial. Puis-je l'envoyer au client tel quel ?

Non. Toute production doit être revue, corrigée et validée humainement.

GLOSSAIRE

Bilan GES (Gaz à Effet de Serre) : il a pour but d'évaluer la quantité de gaz à effet de serre dans l'atmosphère issue des activités d'Open.

Cadeaux et invitations : comprend tout objet de valeur ou toute forme de voyage, hébergement, repas, subsistance, rafraîchissements, divertissement, possibilité de faire des études ou suivre des cours ou tout autre avantage offert ou reçu par un collaborateur ou par Open.

Client : désigne une personne physique ou morale, qui achète un bien ou un service à Open.

Collaborateurs : désigne les salariés et les cadres-dirigeants d'Open.

Concurrent : signifie toutes sociétés ou organisations qui possèdent une offre produit ou de service similaire et comparable à celle d'Open.

Conflit d'intérêt : désigne toute situation d'interférence entre la fonction exercée au sein d'une entreprise et un intérêt personnel, de sorte que cette interférence influe ou paraisse influencer l'exercice loyal de la fonction pour le compte de cette entreprise.

Corruption : désigne tout comportement par lequel sont sollicités, acceptés, reçus des offres, promesses, dons ou présents proposés à des fins d'accomplissement ou d'abstention d'un acte, d'obtention de faveurs ou d'avantages particuliers.

Discrimination : consiste à défavoriser un salarié, un stagiaire ou un candidat à l'embauche, en raison de certains critères non objectifs.

Donnée personnelle : toute information permettant d'identifier directement ou indirectement une personne physique (nom, photo, numéro de téléphone, adresse e-mail professionnelle ou personnelle, identifiant, données de localisation, éléments relatifs à sa vie professionnelle, etc.). Ces données doivent être collectées et utilisées uniquement dans un cadre autorisé et sécurisé.

Ethique : comprend l'application de principes ou de valeurs morales à la conduite des affaires ; elle concerne toutes les décisions et comportements discrétionnaires et non régulés.

Empreinte carbone : désigne la quantité de gaz à effet de serre émise par Open.

Fournisseur : l'entreprise auprès de laquelle une personne physique ou morale peut acheter des produits ou matériels. Le fournisseur va donc fournir à l'entreprise les inputs nécessaires à la production. L'entreprise les utilisera pour les transformer en outputs.

Impact environnemental : désigne l'ensemble des modifications qualitatives, quantitatives et fonctionnelles de l'environnement (négatives ou positives) engendrées par Open.

Intelligence Artificielle (IA) : Ensemble de technologies permettant à des systèmes d'exécuter des tâches habituellement réalisées par des humains.

Loi Sapin 2 : loi n° 2016-1691 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique.

Numérique responsable : désigne une démarche d'amélioration continue qui tente de réduire l'empreinte écologique, économique et sociale des technologies de l'information et de la communication.

Organisation internationale du travail (OIT) : désigne l'agence qui engendre une action commune pour promouvoir les droits au travail, encourager la création d'emplois décents, développer la protection sociale et renforcer le dialogue social dans le domaine du travail.

Pratiques commerciales : désigne toute action, omission, conduite, démarche ou communication commerciale, y compris la publicité et le marketing, de la part d'un professionnel, en relation directe avec la promotion, la vente ou la fourniture d'un produit

Prestataire : désigne toute personne physique ou morale, y compris un organisme public, fournissant des services, réalisant une prestation pour Open.

Raison d'être : la raison d'être d'Open, qui s'inscrit à la fois dans le cadre et au-delà de son objet social, se caractérise par l'expression d'un objectif d'intérêt général qui outrepassa la simple recherche du profit à court terme.

Travail forcé : désigne le fait, par la violence ou la menace, de contraindre une personne à effectuer un travail sans rétribution ou en échange d'une rétribution manifestement sans rapport avec l'importance du travail accompli.



open
S'engage

Pour en savoir plus à notre sujet :
[Open S'engage](#)